



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Secrétaire de séance : Hélène KOU

Heure d'ouverture de la séance : 20h40

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 11

Pouvoir : 02

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean Marie RUIZ, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Hélène KOU, Philippe GALLET Jean François THOMASSON, Christian BERTRAND.

Absents excusés : Francis VALENTIN, Yohan MARECHAL, Nathalie SALMON,

Absents : Kornélius GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE,

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de trois points supplémentaires à l'ordre du jour qui seront traités en point :

- n° 01 : Décision Modificative pour un virement de crédit au compte 65 - Délibération.
- n° 09 : Présentation des conventions d'occupation du Foyer rural pour les associations – Délibération.
- n° 10 : Demande de subvention de la Ligue contre le cancer - Délibération.

1) Décision modificative pour un virement de crédit au compte 65 – Délibération.

N° SIRET : 21240137600018	Décision Modificative	Département : Dordogne
Etablissement : Mairie de COULAURES	Année 2022	Poste Comptable : TRESORERIE NONTRON
Budget : Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance : 13/12/2022

Virement de crédit
N° 07

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-12/92

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	14
PRESENTS	9
dont VOTANTS	11

L'an deux mil vingt deux , le treize décembre, le Conseil Municipal de COULAURES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Coulaures, sous la présidence de Mme DUCROCQ Corinne, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/12/2022

Etaient PRESENTS : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean Marie RUIZ, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Philippe GALLET, Hélène KOU, Jean François THOMASSON, Christian BERTRAND.

Etaient ABSENTS : Francis VALENTIN, Yohan MARECHAL, Kornélius GOUDAPPEL, Nathalie SALMON, Marie-Christine SAUMANDE,

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **VIREMENT DE CREDITS
AU COMPTE 6532**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures de petit équipement	60632	2 500,00		
Frais de mission			6532	2 500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		2 500,00		2 500,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du .../.../... et de la publication en date du .../.../....

A Coulaures, le 13/12/2022
Pour extrait conforme,
Le Maire



2) Encaissement d'un chèque de la Maïf (assurance bus) – Délibération.

Mme le Maire rappelle que le bus de la commune a été vendu. Aussi, notre assurance nous a adressé un chèque de remboursement du trop perçu par leur service.
Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce chèque de régularisation de la Maïf d'un montant de 168€42 (vente du bus).

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

3) Remboursement des frais du congrès des maires – Délibération.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante d'accepter le remboursement de frais (taxis, autoroutes...) avancés par deux participants lors du congrès des maires.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

4) Demande de subvention de la Prévention routière – Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la Prévention routière. Elle est acceptée pour un montant de 30 €.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

5) Demande de subvention des Restos du cœur de la Dordogne - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention des Restos du cœur. Elle est acceptée pour un montant de 50 €.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

6) Présentation des devis d'équipements sportifs pour le gymnase – Choix – Délibération.

Mme le Maire donne la parole à Mr Jean-Marie RUIZ qui présente deux devis.

- 1- SARL Aquitaine Sports Loisirs : 14 577,74 €
- 2- Casal sport : 14 745,50 €

Le choix se porte sur le premier devis.

7) Demande d'autorisation pour solliciter une subvention auprès des institutions pour les équipements sportifs du gymnase – Délibération.

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention auprès des institutions pour les équipements sportifs du gymnase : Département (25%), Ligue du badminton, Fédération hand-ball Dordogne...

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

8) Présentation du plan de financement pour le projet de réhabilitation de la cour de l'école et autorisation de demande de subventions auprès des différents financeurs – Délibération.

Mme le Maire explique que le projet a été réactualisé en tenant compte d'une augmentation prévisible en raison de la conjoncture.

Elle présente le plan de financement pour un montant de 84 757,52 € H.T (frais de maîtrise d'œuvre et de mission sécurité compris).

Pour la réalisation de ce projet, l'édile doit demander des subventions aux différents financeurs : l'Etat, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau.

<u>15/11/2022</u>			
<u>PROJET DE PLAN DE FINANCEMENT</u>			
<u>COUR DE L'ECOLE</u>			
DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION		DESIGNATION	
Travaux préparatoires	1 000,00	ETAT - DETR 30% (sur travaux seuls HT)	24 057,72
Revetements	59 503,40	Conseil Départemental 25% (sur travaux seuls HT)	20 048,10
Plantations	3 025,00	Agence de l'eau (50% sur dépenses éligibles* 25 102 €)	12 551,00
Mobilier et divers	16 664,00	Fctva 16,404 %	14 170,77
Honoraires MO	3 763,20	Autofinancement	30 881,43
Mission sps (1%)	801,92	Fond vert (en attente des modalités de dépôt)	?
TOTAL HT	84 757,52		
TOTAL tva	16 951,50		
TOTAL TTC	101 709,02	TOTAL	101 709,02
		* (sur surface désimperméabilisée uniquement)	

L'autorisation de demandes de subvention et le plan de financement de la cour d'école sont acceptés à l'unanimité.

10) Présentation des conventions d'occupation du Foyer rural pour les associations – Délibération.

Madame le Maire explique que des conventions ont été rédigées pour les associations extérieures qui occupent le Foyer rural : un montant de 100 € leur est demandée pour l'utilisation du chauffage.

Les conventions d'occupation pour les associations extérieures sont acceptées à la majorité.

Contre : 1 (Christophe ALLARD).

9) Demande de subvention de la Ligue contre le cancer - Délibération.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la Ligue contre le cancer Elle est acceptée pour un montant de 30 €.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

10) Point sur les projets en cours et sur le chantier du gymnase et ceux à venir sur le mandat.

- Réfection de la toiture de la chapelle et du clocher : le dossier suit son cours avec le dépôt du permis de construire.
- La traverse de Coulaures (Départementale du 08 mai 1945) : le Conseil départemental procédera à la réhabilitation en 2023.
La réfection des trottoirs reste à la charge de la commune pour moitié avec la Communauté de communes. Celle-ci procédera au remplacement des tuyaux d'eaux usées pour un montant prévisionnel de la part communale d'environ 26000€.
- Les travaux du gymnase se poursuivent pour une fin attendue mai 2023.

Fin de séance : 21h15

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 08 décembre 2022.

- 2022/12 - 92 : Décision modificative pour un virement de crédit au compte 65 – Délibération.
- 2022/12 - 93: Encaissement d'un chèque de la Maïf (assurance bus) – Délibération.
- 2022/12 – 94 : Remboursement des frais du congrès des maires – Délibération.
- 2022/12 – 95 : Demande de subvention de la Prévention routière – Délibération.
- 2022/12 – 96 : Demande de subvention des Restos du cœur - Délibération.
- 2022/12 – 97 : Présentation des devis d'équipements sportifs pour le gymnase – Délibération.
- 2022/12 – 98 : Demande d'autorisation pour solliciter une subvention auprès des institutions pour les équipements sportifs du gymnase – Délibération.
- 2022/12 – 99 : Présentation de la motion de l'Association des Maires de France (AMF) sur les finances locales – Délibération.

- 2022/12 - 99 : Présentation du plan de financement pour le projet de réhabilitation de la cour d'école et autorisation de demandes de subventions auprès des différents financeurs – Délibération

- 2022/12 - 100 : Présentation des conventions d'occupation du Foyer rural pour les associations – Délibération

- 2022/12 - 101 : Demande de subvention de la ligue contre le cancer – Délibération

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	EXCUSE (Pouvoir Christian BERTRAND)
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	EXCUSE (Pouvoir Yohan MARECHAL)
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	ABSENT
Marie-Christine SAUMANDE	ABSENTE
Nathalie SALMON	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	